



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 602

Texte de la question

Mme Annette Peulvast-Bergeal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de la région de Mantes (Yvelines). L'ensemble des enseignants de la région ne comprend pas le décalage qu'il constate entre son discours et la réalité de leurs conditions de travail. En effet, les dotations horaires des collèges qui viennent d'être définies par l'inspection académique ne permettent pas de maintenir le potentiel éducatif du Mantois : quatre-vingts heures seront supprimées l'an prochain, sans tenir compte des moyens supplémentaires à dégager pour les établissements classés en ZEP (zone d'éducation prioritaire) ou en REP (réseaux d'éducation prioritaire). A chaque rentrée, le Mantois connaît des mouvements de grève dans ses établissements scolaires qui sont dus à la suppression de moyens jugés exceptionnels par l'inspection académiques mais considérés comme vitaux sur le terrain. C'est pourquoi elle lui demande quelles instructions seront données à son administration afin que les prochaines années scolaires se déroulent dans le calme et la sérénité nécessaires pour les élèves et les professeurs du Mantois.

Données clés

Auteur : [Mme Annette Peulvast-Bergeal](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 602

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 512

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er février 1999

Question retirée le : 8 février 1999 (Retrait à l'initiative de l'auteur)